

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 11 décembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Paule JOUVE - Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Sabine BERNASCONI représentée par René BACCINO - Solange BIAGGI représentée par Michel AZOULAI - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Arlette FRUCTUS représentée par Dominique TIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - André GLINKA-HECQUET représenté par Roland GIBERTI - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Jérôme ORGEAS - Nathalie LAINE représentée par Hélène MARCHETTI - Eric LE DISSES représenté par Didier PARAKIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Georges GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Claude VALLETTE - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Janine MARY représentée par Christian JAILLE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Lisette NARDUCCI représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL représentée par Patrick PAPPALARDO - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Richard FINDYKIAN - Isabelle SAVON représentée par Monique CORDIER - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Carine ROGER - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Guy MATTEONI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Josette VENTRE représentée par Marie-France DROPY OURET - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Danielle MILON - Marie MUSTACHIA - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 11 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **PROX 045-468/18/CT**

### **■ Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre - Lancement de la concertation préalable**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DMET 18/16313/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour avis au Conseil de Territoire Marseille Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille depuis la rue de Rome au niveau de la Préfecture vers la place du Quatre Septembre. Cette extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun et d'apaiser le centre-ville.

En 2003, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé les études d'Avant-Projet portant sur l'extension du réseau de tramway comprenant trois lignes Bougainville - Castellane, Quatre Septembre - Blancarde ainsi que la modernisation et le prolongement de la ligne 68 existante Noailles - Les Caillols.

La Communauté urbaine a pris la décision de phaser ce projet, ce qui a conduit à la mise en service à ce jour des lignes T1 : Noailles – Les Caillols, T2 : Blancarde – Arenc Le Silo, T3 : Castellane – Arenc Le Silo.

Les études d'extension du réseau se sont poursuivies avec la décision de créer un véritable axe Nord – Sud, décomposé en deux phases :

- Phase 1 : Castellane – La Gaye (extension Sud) ; Arenc – Gèze (extension Nord) entrée en phase opérationnelle avec la désignation d'un maître d'œuvre en octobre 2017 ;
- Phase 2 : La Gaye – La Rouvière (extension Sud) ; Gèze – La Castellane (extension Nord) dont la faisabilité est en cours d'étude.

L'opportunité de compléter le réseau existant avec le tronçon rue de Rome - Préfecture – Quatre Septembre a de nouveau été analysée en 2013 dans le cadre du Schéma Directeur des Transports Collectifs en Site Propre mené par la Communauté urbaine MPM. Il est également inscrit dans l'agenda de Mobilité de la Métropole avec pour objectif de mise en service en 2025.

Afin de permettre le lancement de l'opération, Il a donc été voté au budget la création d'une opération pour la réalisation de l'Extension du réseau de tramway de Marseille depuis la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre pour un montant total évalué à 75 000 000 d'euros hors taxes. Par délibération TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et une affectation partielle pour un montant de 1 800 000 euros hors taxes afin de permettre le lancement des études jusqu'à l'Avant-Projet.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné un bureau d'études en charge de réaliser la mise à jour des études de faisabilité et assister le Maître d'ouvrage dans l'élaboration du programme, dont la finalisation est prévue pour juin 2018.

**Signé le 11 Décembre 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019**

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de développement de son réseau de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

La desserte vers l'Ouest, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera améliorée. La croissance du réseau de tramway s'articulera avec la suppression d'un grand nombre de dessertes bus dans le centre-ville, ce qui accompagnera le plan ambition centre-ville. L'objectif majeur est de poursuivre la pacification du grand centre-ville de Marseille. Ce projet contribuera également au rayonnement des Pôle d'échanges de la place du Quatre Septembre et de Saint Victor.

Il permettra la desserte de certains des quartiers les plus densément peuplés du 6<sup>me</sup> et du 7<sup>me</sup> arrondissement de Marseille et facilitera l'accès à la colline. D'autre part, l'extension du réseau de tramway à l'ouest contribuera à la valorisation de l'espace public d'un des axes les plus emblématiques de Marseille : Puget - Corderie - Corse.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de l'agglomération.

La part modale des transports en commun sera augmentée, la circulation automobile sera apaisée, l'espace urbain gagnera en qualité.  
Le centre-ville étendra son rayonnement et son accessibilité sera largement améliorée.

Le prolongement évoqué porte sur un linéaire supplémentaire autour de 2 km, allant du croisement de la rue de Rome depuis la rue de Rome-Préfecture vers le boulevard Peytral, puis le cours Pierre Puget, rejoignant le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse jusqu'à la place du Quatre Septembre.

Cette extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP. De nouvelles rames seront mises en service. Leur remisage et leur maintenance seront assurées au dépôt de Saint Pierre et/ou au nouveau dépôt sur le site de Montfuron, au Nord de la station de Métro Sainte Marguerite-Dromel.

Ce projet est soumis à l'organisation d'une concertation préalable en application de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;

**Signé le 11 Décembre 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019**

- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et une affectation de 1 800 000 euros hors taxes.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Qu'il convient de lancer la procédure de concertation préalable concernant l' Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre - Lancement de la concertation préalable.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur le lancement de la concertation préalable – Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la Place du Quatre Septembre.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC